



# **Schéma d'orientations budgétaires face à la crise COVID 19**

**Conseil communautaire du 14 mai 2020**

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DES FINANCES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) -  @GrandChambery - [cmag-agglo.fr](http://cmag-agglo.fr)

# Préambule

Le schéma d'orientations budgétaires est une première réponse de la collectivité à la crise actuelle. Tous les leviers et les moyens à disposition seront mobilisés au service du territoire tout en veillant à ne pas mettre en danger la communauté d'agglomération au risque de paralyser son action. Le champ d'analyse est pluriannuel et s'étend jusqu'en 2026.

Le fonds de roulement cumulé de la collectivité à fin 2019 sera un fil conducteur de ce schéma et il va fortement contribuer à la préservation de la solvabilité de l'agglomération et à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et des soutiens identifiés.

Ce document a pour objectif de lister des dispositifs et des montants qui relèvent d'estimations et d'hypothèses non définitives. Ils pourront varier à la hausse ou à la baisse en fonction des opportunités et de l'efficacité recherchée afin d'accompagner au mieux l'ensemble de nos politiques intercommunales.

Cet exercice particulier, opéré dans un temps très court et hors cadre d'une préparation budgétaire classique, impose une explication préalable de la méthodologie utilisée pour la rédaction afin d'en faciliter la lecture.

Le document est construit selon la logique suivante :

- Rappel des équilibres budgétaires prévisionnels d'ici à 2023 tels que présentés lors du DOB 2020, dernier document pluriannuel délibéré par les élus à l'automne 2019 et de la « rigidité » budgétaire des dépenses de fonctionnement du Budget Général et du Budget annexe Transport.
- De premières estimations d'impacts de la crise en recettes sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Un plan d'actions ambitieux et l'identification de mesures immédiates qui pourraient être mises en place ou à étudier.
- L'incidence des impacts de la crise et des mesures identifiées sur l'équilibre budgétaire et les ratios entre 2020 et 2023 et la politique d'investissement d'ici à 2023.
- Les premières recommandations pour sécuriser l'équilibre budgétaire de la collectivité d'ici à 2023 en intégrant le fonds de roulement existant, dans la lignée du vote du Conseil sur les comptes administratifs et les budgets supplémentaires.
- La prise en compte du caractère temporaire du fonds de roulement et des limites rencontrées par la collectivité à partir de 2024.

Ce document est par ailleurs rédigé dans l'hypothèse où la crise actuelle prend fin progressivement d'ici l'été 2020 avec un retour progressif à la normale à la rentrée. En cas de prolongation de la crise, une nouvelle estimation plus sévère des chiffres sera à opérer.

# Introduction

## **Transformer cette crise en opportunité.**

Depuis plusieurs semaines, notre pays - comme le reste du monde - traverse la pire crise sanitaire économique et sociale qu'a connue le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Un seul objectif : préserver le maximum de vies face à un virus invisible, le COVID-19, la santé étant la première des valeurs à laquelle les pays développés sont collectivement attachés.

Grâce au dévouement et à l'action du personnel soignant, mais également de toutes celles et de tous ceux qui, depuis le début, se sont également mobilisés afin d'assurer l'essentiel, la situation semble s'améliorer. Mais nous allons devoir vivre avec le virus encore de nombreuses semaines, voire de nombreux mois en attendant un vaccin efficace attendu, dans le meilleur des cas en 2021.

Au moment où nous écrivons ces lignes, à l'échelle planétaire, le bilan humain est très important : plus de 250.000 décès pour plus de 3,5 millions de cas confirmés. Au plus haut de l'épidémie, 4,5 milliards d'humains étaient appelés à se confiner de nombreuses semaines.

Cette crise sanitaire laisse place, au fur et à mesure, à une crise économique d'une violence inégalée faisant peser le risque d'une profonde crise sociale : chute de 5,8% du PIB en France au premier trimestre, près de 12 millions de Français en chômage partiel et une forte croissance des demandeurs dans les associations de solidarité. Selon une enquête, 24% des commerces risquent de ne pas rouvrir d'ici quelques jours.

En Savoie, 65% des entreprises sont en suspension d'activité, 26% sont en activité réduite contre 5% en activité normale. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres comme le tourisme ou le commerce.

Face à cette situation inédite, l'agglomération de Grand Chambéry s'est immédiatement organisée afin de faire face à l'urgence et d'assurer la continuité du service public en lien avec les directeurs et les représentants du personnel.

Urgence de nous réorganiser. Ainsi, les services se sont adaptés avec une montée en puissance du télétravail (133 agents contre 40 avant la crise). Des plans de continuité se sont mis en place dans chaque direction notamment celles en première ligne comme la Direction des déchets ou de l'eau afin de prévenir dans un moment incertain une autre crise sanitaire à la crise sanitaire.

Urgence d'organiser la solidarité. Au-delà de la coordination sans délai d'achat des masques et de solution alcoolique à l'échelle de Grand Chambéry au profit des communes des agents et des associations solidaires, le lien avec ces dernières est permanent. De belles initiatives ont vu le jour et une étroite coopération s'est tissée avec de nombreuses associations ou coopératives pour mailler et repérer nos citoyens en détresse.

Urgence de soutenir nos entreprises. Afin de donner de l'oxygène aux entreprises ayant travaillé pour notre agglomération : les délais de paiement sont passés à moins de 8 jours début avril. Des soutiens aux filières en souffrance ce sont immédiatement structurés. Le lien permanent avec les dirigeants a été établi.

Urgence de préserver la gouvernance de nos institutions. Mise en place d'une cellule de crise, réunion de l'exécutif, organisation de plusieurs Comités des Maires et un lien permanent avec nos représentants du personnel.

**Tout cela a été rendu possible grâce à l'agilité des agents de l'agglomération, à leur sens professionnel du service public pour le plus grand nombre, et à une adaptation permanente des services publics à la réalité des situations et du contexte évoluant de jour en jour.**

Mais la gestion des urgences ne doit pas faire oublier l'essence même d'une collectivité publique : anticiper ce que sera demain. Collectivement, nous devons ainsi transformer cette crise en opportunité.

L'urgence sanitaire ne peut être dissociée de l'urgence climatique. De l'amélioration durable de nos situations environnementales découlera également la diminution des risques sanitaires. Nos actions en faveur d'une économie toujours plus décarbonée, l'accélération des mobilités alternatives telles que le vélo, le soutien au monde économique et touristique favorisant l'émergence de nouveaux modèles et l'appui renforcé aux plus fragiles d'entre nous, sont autant de défis auxquels sont plus fortement confrontés les collectivités. Nous ne pourrions y répondre qu'à notre juste échelle de moyens et de compétences. Le concours nécessaire d'autres partenaires publics et privés nous autorisera ensemble à dessiner le monde de demain qui sera indéniablement transformé par cette crise sanitaire.

Grâce à ce schéma d'orientation budgétaire, Grand Chambéry souhaite apporter des premiers éléments de réponse.

# Sommaire

## INTRODUCTION :

### PARTIE 1 : ANALYSE FINANCIERE DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE 7

#### 1. BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE TRANSPORT - RAPPEL DOB 2020 – 14/11/2019 – PROSPECTIVE/EQUILIBRES BUDGETAIRES 7

- 1.1. LES EFFORTS ENGAGES DEPUIS 2014 POUR SECURISER L'EQUILIBRE DE LA COLLECTIVITE JUSQU'EN 2023. 7
- 1.2. UNE PPI ANNUELLE D'ICI 2023 MAXIMISEE QUI SUIVAIT UNE PPI 2015/2020 TRES VOLONTARISTE 8
- 1.3. RECOMMANDATIONS INITIALES DE L'ENDETTEMENT A L'HORIZON 2026 10
- 1.4. BUDGET ANNEXE TRANSPORT - PROSPECTIVE ET EQUILIBRES INITIAUX 11

#### 2. BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE TRANSPORT - 14/05/2020 – PROSPECTIVE AJUSTEE ET PREMIERS IMPACTS SIMULES 12

- 2.1 SENSIBILITE DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL 12
- 2.2 SENSIBILITE DES RESSOURCES DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 13

### PARTIE 2 : LA CRISE SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY - PLAN D' ACTIONS 15

#### 1. MISE EN PLACE D'UNE ENVELOPPE « COVID 19 » REpondant A L'URGENCE SANITAIRE 15

- 1.1. UNE REponse A L'URGENCE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SANITAIRES 15
- 1.2. UNE REponse A L'URGENCE EN MATIERE D'ALIMENTATION 18

#### 2. PARTICIPER A UN ACCOMPAGNEMENT FORT DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI 19

- 2.1 EN LIAISON AVEC CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE : LA REponse A L'URGENCE 19
- 2.2 ABONDER LE FONDS D'AVANCES REGION/BANQUE DES TERRITOIRES 19
- 2.3 MODALITES DE REPORTS DES FACTURATIONS DES COMPETENCES D'AGGLOMERATION (EAU, ASSAINISSEMENT, REDEVANCES SPECIALES...) 20
- 2.4 REDUIRE LES DELAIS DE PAIEMENT 20

#### 3. SOUTENIR LES FILIERES : TOURISME / AGRICULTURE / TOURISME D'AFFAIRES 21

- 3.1 SOUTENIR LA FILIERE TOURISME 21
- 3.2 SOUTENIR LA FILIERE AGRICOLE/MARAICHAGE / ALIMENTATION 22
- 3.3 SOUTENIR LA FILIERE TOURISME D'AFFAIRES 23

#### 4. SOUTENIR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'ACTION SOCIALE 24

- 4.1 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ALIMENTAIRES 24

4.2	DES SOUTIENS EN MATIERE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET D'INNOVATION SOCIALE	25
<b>5.</b>	<b><u>ACCOMPAGNER PLUS FORTEMENT LES POLITIQUES DE MOBILITES FACE A LA CRISE ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</u></b>	<b>27</b>
5.1	LES POLITIQUES DE MOBILITES	27
5.2	ALLIER DECONFINEMENT ET URGENCE CLIMATIQUE : LA PHASE 2 DE LA CONVENTION QUALITE DE L'AIR	29
	<b><u>PARTIE 3 : UN SCHEMA BUDGETAIRE POUR FAIRE FACE A LA CRISE EXCEPTIONNELLE ET REPONDRE A DES ENJEUX CONSIDERABLES</u></b>	<b>30</b>
<b>1.</b>	<b><u>CONSEQUENCES THEORIQUES SUR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DE LA CRISE BUDGETAIRE 2020/2023 SI L'AGGLOMERATION NE PREND PAS DE MESURES</u></b>	<b>30</b>
<b>2.</b>	<b><u>LE FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS</u></b>	<b>32</b>
	<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>37</b>

# **PARTIE 1 : ANALYSE FINANCIERE DES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE**

## **1. Budget Général et Budget annexe Transport - Rappel DOB 2020 – 14/11/2019 – prospective/équilibres budgétaires**

### **1.1. Les efforts engagés depuis 2014 pour sécuriser l'équilibre de la collectivité jusqu'en 2023.**

- Perte de dotations de l'Etat 2015/2019 : - **22 M€**
- Dynamisme + activation du Foncier Bâti et Baisse de la TEOM en 2017 : + **24 M€**
- Economies cumulées générées depuis 2015 : **7 M€**
- Solidarité des communes via la réfaction des AC/DSC 2017/2019 : **2,4 M€** (800 K€\*3).
- L'encours de dette du Budget Général a progressé conformément au plan d'investissement en profitant de la conjoncture économique et de la baisse des taux (161,8 M€ d'encours fin 2019, déchets inclus).
- **Les intérêts des emprunts sont stables** à 2,8 M€/an malgré la hausse de l'encours.

### **En tenant compte de ces éléments, la prospective financière du budget Général jusqu'en 2023 intègre les hypothèses suivantes :**

- Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans sur la période.
- Stabilisation de l'encours de dette à 167/168 M€ (déchets inclus) d'ici 2023.
- Respect sur la période 2017/2023 du plafonnement de la progression des dépenses de fonctionnement inférieur à +1,2%/an malgré l'ouverture des équipements consécutifs (PEM, Piscine Aqualudique) à la programmation des investissements 2017/2020.
- **Maintien d'une épargne brute supérieure ou égale à 14 M€**
- **Maintien d'une épargne nette supérieure ou égale à 2 M€ sur la période.**
- Ajustement du coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales conformément au DOB 2019 et à la délibération du 28 mars 2019 fixant le coefficient 2020 à 1,10.
- Aucune activation du levier fiscal restant à disposition de Grand Chambéry dans cette hypothèse.

### **71% du budget Général hors déchets est constitué de charges « fixes » dont :**

- 47% pour les AC aux communes
- 16% pour les satellites dont la moitié est versée au SDIS73.

- Les efforts en matière d'optimisation et d'économie doivent bien évidemment être poursuivis **mais les marges de manœuvre sans décisions politiques fortes restent très mesurées au regard des enjeux** de maintien de la solvabilité de l'agglomération suite à la crise sanitaire et économique que nous traversons.

## 1.2. Une PPI annuelle d'ici 2023 maximisée qui suivait une PPI 2015/2020 très volontariste

Le respect de la prospective imposait une modération de la PPI selon le modèle prospectif. **Cette pause devait permettre à Grand Chambéry de « digérer » la politique d'investissement très volontariste des dernières années concrétisant notamment :**

- PEM : Il reliera toutes les mobilités, transforme considérablement l'entrée de ville et conforte les liens avec la SNCF.
- Piscine Aqualudique + Réhabilitation à venir de la Piscine de Buisson Rond : Les deux équipements nautiques auront été concrétisés durant ce mandat et leurs travaux seront combinés efficacement pour disposer de 2 équipements remis à neuf à l'automne 2020 au plus tard.
- Risques d'inondation : Réalisation des travaux de la Confluence Leysse/Hyères et poursuite de la politique de sécurisation et de protection contre les crues. Les travaux sur le Nant Petchi et sur les Rives de l'Hyères sont intégrés à la PPI.
- Soutien à la Plateforme Alimentaire Solidaire : Une nouvelle plateforme est désormais en activité.
- Habitat : La collectivité poursuit son soutien à hauteur de 10 M€ entre 2017 et 2020, dont les crédits de paiement s'étendront jusqu'en 2024 en tenant compte des plannings de déroulement des travaux des opérateurs et les paiements correspondants.
- Casernes SDIS : Le plan de financement des casernes du CIS de Chambéry et de Sud Lac est définitif suite aux opérations de travaux engagées.
- Aire de Grand Passage : La collectivité respecte désormais les réglementations en vigueur. Un décret de 2019 semble imposer des efforts supplémentaires mais ce dernier laisse un délai de 3 ans pour y parvenir.
- Investissements courants : Des enveloppes annuelles comprises entre 600 et 800 K€ ont été engagées dans la préservation du patrimoine existant. L'importance de ces enveloppes sera à noter lors des prochains exercices budgétaires.
- Soutien par fonds de concours à la réhabilitation de Malraux.
- Mise en œuvre d'un Schéma directeur de reconversion des stations des Bauges.

### Sur la période 2021/2023 avaient été intégrés :

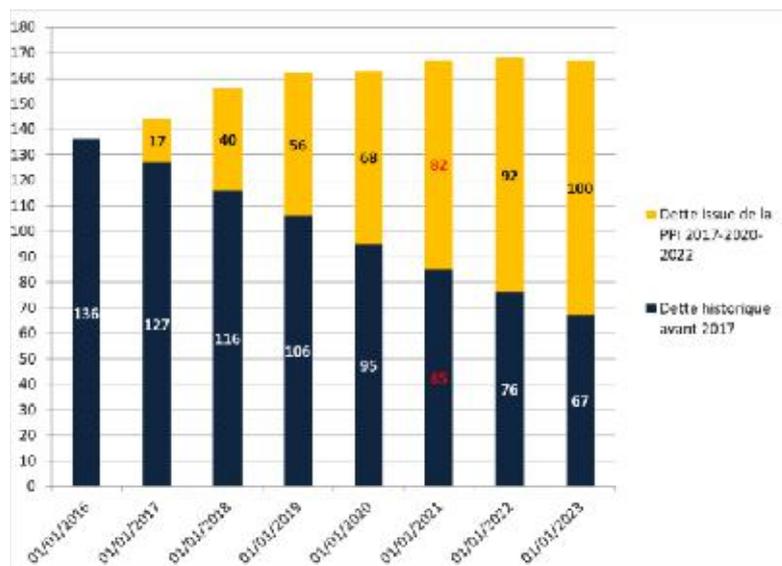
- Les engagements pris dans le cadre de la Convention Qualité de l'Air tant pour le fonds Air bois pour les particuliers que les logements collectifs.
- Le soutien apporté par Grand Chambéry aux investissements à opérer sur l'Université de Savoie conformément à la délibération du 2 mai 2019.
- Le versement en 2022 du solde de la participation du Budget Général au financement du reste à charge du Bassin de Stockage et de Rétention des eaux conformément à la règle en vigueur. (0,5 M€).
- L'enveloppe allouée à la thématique « Déchets » à 1,350 M€/an (particularité à 1,719 M€ en 2022 vu l'acquisition d'une benne dans le cadre de la convention qualité de l'air) mais qui devra certainement être ajustée en fonction de la révision de la politique qui sera proposée en 2020 vu les enjeux réglementaires.
- Les enveloppes relatives aux eaux pluviales selon le périmètre d'exercice de la compétence en 2019. (1 M€).
- Les travaux relatifs la protection contre les crues dans le secteur des Rives de l'Hyères et du Nant Petchi. (5,5 M€ au total).

- Les enveloppes allouées au Plan Local de l'Habitat à leur niveau de 2020 (2,650 M€) et conformément au plan de décaissement des fonds relatifs aux engagements pris entre 2017 et 2020.
- Une enveloppe en 2023 de 2,7 M€ correspondant à une première hypothèse chiffrée de relocalisation des gens du voyage actuellement installés dans la zone Cassine.
- Une enveloppe de 2,6 M€ fléchée « Grands Equipements » en 2022 mais dont l'affectation n'est pas arrêtée à ce jour compte tenu des réflexions toujours en cours (Culture, Equipements pluridisciplinaires à rayonnement communautaire, accessibilité

	Recalage 2021	Recalage 2022	Recalage 2023
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	1 350 000	1 719 000	1 350 000
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	300 000		
104044 - ANRU - BELLEVUE	617 000	500 000	-
204007 - ENTRETIEN RENOUVELLEMENT MATERIEL DECA	356 000	356 000	356 000
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	800 000	800 000	800 000
204014 - MOYENS DES SSI	550 000	550 000	550 000
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	2 560 000	2 560 000	2 560 000
204017 - POTEAUX INCENDIES - FONDS DE CONCOURS	60 000	60 000	60 000
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	40 000	40 000	40 000
204025 - VEHICULES CQA	84 000	84 000	-
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	10 020	10 020	15 000
204027 - RESERVE FONCIERE	150 000	1 470 000	70 000
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	DA TRANSPORT	DA TRANSPORT	DA TRANSPORT
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT	BA TRANSPORT
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	79 000	79 000	200 000
204044 - FEUX TRICOLORES	150 000	-	-
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS RECURRENTS ET ENTRETIEN</b>	<b>7 106 020</b>	<b>8 228 020</b>	<b>6 001 000</b>
104006 - AMENAGEMENT GARATTE LA TROUSSE - RD 1006	2 305 000	3 426 000	1 487 000
104011 - CONFLUENCE LH - RIVES DE L'HYERES	1 631 712	1 631 712	-
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE - AVAL VILLARCHER	96 000	322 000	-
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	1 000 000	1 320 000	-
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	1 099 791	309 000	263 411
104042 - TOURISME	250 000	250 000	250 000
204002 - PLH 2017/2020	2 650 000	2 650 000	2 650 000
204002 - PLH - SOLDE DOSSIERS ANTERIEURS A 2017	300 000	250 000	-
204002 - PLH - FONDS AIR BOIS - LOGEMENTS COLLECTIFS -	1 017 332	508 666	-
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE GDV	225 000	975 000	2 725 000
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	166 250	-	-
204010 - AVANCES PAE EN COURS	1 200 000	400 000	-
204016 - EAUX PLUVIALES	1 080 000	1 680 000	975 000
204018 - PRU 1 ET 2	55 754	50 000	50 000
204022 - ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	110 000	110 000	190 000
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	200 000	200 000	200 000
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	190 661	73 841	140 000
204034 - ACTIONS PLAN CLIMAT - FOND AIR BOIS	452 000	654 000	60 000
204036 - PLATEFORME SOLIDAIRE	2 304 000	-	-
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUE SUR LES COURS D'EAU	10 020	10 020	-
204..... - SOUTIEN A L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC		500 000	800 000
<b>TOTAL CREDITS D'INTERVENTION</b>	<b>16 343 520</b>	<b>15 320 239</b>	<b>9 790 411</b>
104002 - PEM	1 261 000	-	-
204029 - CENTRE NORD	1 326 000	204 000	343 000
204043 - ECHANGEURS AUTOROUTIERS - COVOITURAGE	390 000	620 000	-
204..... - ENVELOPPE GRANDS EQUIPEMENTS A AFFECTER		2 600 000	
<b>TOTAL INFRASTRUCTURES NOUVELLES</b>	<b>2 977 000</b>	<b>3 424 000</b>	<b>343 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 426 540</b>	<b>26 972 259</b>	<b>16 134 411</b>
<b>TOTAUX CONFORMES AU DOB DU 14/11</b>		<b>69 533 210</b>	

GRAND CHAMBERY

### 1.3. Recommandations initiales de l'endettement à l'horizon 2026



#### Commentaires :

Dès 2022, l'encours de dette issu de la PPI 2017/2020/2022 sera supérieur à la dette historique qui continue de s'amortir selon les profils contractuels. → **Situation logique et conforme au plan d'investissement.**

Il s'agit d'une dette « fraîche », bénéficiant d'excellents taux d'intérêt, mais qui renforce la nécessité d'une modération de la politique d'investissement de la collectivité sans ajout d'opération nouvelle.

#### Recommandations :

- **Stabiliser** l'encours de dette dès 2022 à 168 M € maximum car il ne sera pas possible d'aller au-delà avec une épargne brute estimée à 14 M€/an.
- **Modérer** de la politique d'investissement de la collectivité à 12M€/an afin de « digérer » les importants investissements opérés depuis 2 mandats.
- **Conforter** les opérations portant sur les investissements courants et en marquant une « pause » sur les grandes infrastructures et équipements nouveaux.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR :

En l'état et dans le périmètre budgétaire d'avant Crise du COVID 19, il est important de noter que tous les engagements pris étaient financés dans le respect des ratios règlementaires mais qu'il n'était pas envisageable d'intégrer de nouvelles opérations sans activation des leviers restant à la disposition de l'agglomération.

En tenant compte de ces données, le plafond de l'encours de dette à 168 M€ était atteint en 2022 mais stabilisé à compter de cette date.

## **1.4. Budget annexe Transport - Prospective et équilibres initiaux**

### Rappel DOB 2020

La prospective financière de fonctionnement du budget annexe devait s'analyser en 2 temps mais tenir compte d'un préalable, l'engagement contractuel de la collectivité à propos de la DSP du réseau de transport :

### 2020/2021

- Une hypothèse d'un maintien du produit de Versement Transport (VT) au niveau de la moyenne des montants perçus en 2018 et 2019. (Entre 21,8 M€ et 22,5 M€).
- La prise en compte de l'article 21 du PLF 2020 (en l'état à l'écriture du présent rapport) entrainerait une perte potentielle du produit de la compensation de l'Etat en matière de VT pour les entreprises de 9 à 11 salariés. (-177 K€ dans ce scénario).
- Un maintien de la grille tarifaire en vigueur. (5,3 M€ en 2020).

### 2022/2024

- Une interrogation des modalités de financement de la compétence Transport en fonction des orientations et obligations à cet horizon.
- Un réajustement des projections de dynamisme du VT et de la politique tarifaire.

### En matière d'investissement :

- La collectivité maintient une politique d'investissement de 1 M€/an HT conformément au plan d'investissement actuel en matière d'infrastructures de transport.
- La collectivité s'était engagée lors du DOB 2020 dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement cyclable avec une enveloppe de 500k € par an. Compte-tenu du contexte actuel il est souhaité un redéploiement comportant une enveloppe supplémentaire de 300 k€ à inscrire en décision modificative 2020.
- En fonction du dynamisme et de la vigueur du produit annuel de VT, les crédits relatifs à cette ambition pourront être interrogés chaque année.

Il est important de rappeler que la dynamique du produit de Versement Transport sécurisait le budget de fonctionnement et d'investissement sans solliciter le budget Général de la collectivité qui ne pourrait pas en 2020, et dans le périmètre budgétaire actuel, prévoir une participation financière.

## **2. Budget Général et Budget annexe Transport - 14/05/2020** **– Prospective ajustée et premiers impacts simulés**

### **2.1 Sensibilité des ressources du Budget Général**

**Fiscalité « volatile » : 39,2 M€ soit 56% du total – Perte cumulée 2021/2023 : - 7 M€**

**CVAE : 10 M€ en 2020 : -2 M€ en 2021, -2 M€ en 2022, -1,6 M€ en 2023.**

Principe : Coefficient national fixe appliqué sur la valeur ajoutée des entreprises N-1 et N-2.

Hypothèses de calcul : Evolution corrélée à l'évolution du PIB de l'Etat / perte à hauteur de 20% du produit total

Impacts : 2021 et surtout 2022

**CFE : 15,6 M€ en 2020 : -0,8 M€ en 2021, -0,4 M€ en 2022.**

Principe : Calculée à partir de la valeur locative du local et du chiffre d'affaires N-2.

Hypothèses de calcul : perte à hauteur de 5 et 10% du produit total notamment sur les impacts sur les cotisations minimum

Impacts : Moins volatile que CVAE mais impact en 2021 et 2022.

**TASCOM : 2,4 M€ en 2020 : -0,4 M€ en 2021, -0,4 M€ en 2022 et à -0,3 M€ en 2023.**

Principe : Coefficient appliqué en fonction du chiffre d'affaires et de la surface du local.

Hypothèses de calcul : perte à hauteur de 8% du produit. Pour rappel, l'hypothèse du DOB était un coefficient de 1,20 en 2022. Elle est remise en cause et maintenue à 1,10.

Impacts : Intermédiaire entre CFE et CVAE

**TH → TVA : 11,2 M€ en 2020 : Estimation d'un montant 2020 figé en 2021 puis hausse de 5% entre 2022 et 2021 et entre 2023 et 2022 : + 0,9 M€ sur la période.**

Principe : Calculée à partir de la consommation de tous les acteurs

Impacts : Plancher 2020 figé en 2021 → Hausse probable ensuite mais incertain.

**Fiscalité « stable » : 15,2 M€ soit 22% du total - Perte cumulée 2021/2023 : -0,1 M€**

**TFB/TFNB : 4,4 M€ : Estimation d'un montant 2020 figé en 2021, 2022 : -0,1 M€**

Principe : Calculée à partir de la valeur locative du local.

Impacts : Impact limité, produit figé en valeur de 2020 à 2022. Perte du dynamisme annuel.

**Autres (IFER, FNGIR, Partage GL) : 10,8 M€ : montant 2020 figé en 2021, 2022, 2023.**

Principe : Mesures de compensation à la suppression de la Taxe Professionnelle en 2009.

Impacts : Nul car montants figés.

**Fiscalité « fléchée » : 15 M€ soit 22% du total - Perte cumulée 2021/2023 : -0,4 M€**

**TEOM : 15 M€ en 2020 : Estimation d'un montant 2020 figé en 2021, 2022 : - 0,4 M€**

Principe : Calculée à partir de la valeur locative du local.

Impacts : Impact limité, produit figé en valeur de 2020 à 2022. Perte du dynamisme annuel.

**Produits de services / Tarifs - Perte 2020 : -0,850M€ - Perte cumulée 2021/2023 : -1,7M€**

Contrairement à la fiscalité, les produits des tarifs sont impactés dès 2020 à hauteur de :

**Equipements sportifs : - 0,3 M€, Redevance Spéciale : -0,2 M€, Ventes matériaux : - 0,35 M€**

A partir de 2021, les impacts suivants peuvent être estimés à :

**Equipements sportifs : - 0,2 M€ en 2021, Redevance Spéciale : -0,6 M€ sur la période 2021/2023, Ventes de matériaux : -0,9 M€ sur la période 2021/2023**

### **CE QU'IL FAUT RETENIR :**

**La perte cumulée sur les ressources du budget général de l'agglomération entre 2020 et 2023 est estimée à 10 M€ à ce jour**

## **2.2 Sensibilité des ressources du Budget annexe Transport**

Constat général :

- Une forte sensibilité des ressources du budget annexe à la conjoncture.
- Une rigidité des charges qui modère l'impact à la baisse des kilomètres non parcourus.

**Versement Mobilités : 23,1 M€ en 2019 : Pertes estimées : -2 M€ en 2020, -1 M€ en 2021, -0,5M€ en 2022 → 3,5 M€ au total.**

Principe : Contribution assise sur la masse salariale des établissements publics et privés de 11 salariés et +.

Impacts de la crise : Le Versement Mobilités n'est pas acquitté par les entreprises ayant recours au chômage partiel. 70% du VM est payé par le secteur privé. Si 50% du secteur privé en chômage partiel → perte de 35% du produit mensuel de VM, soit 0,7 M€ X 3 mois.

**Tarification : 4,9 M€ en 2019 : Pertes estimées : -1,5 M€ en 2020, -1 M€ en 2021, -0,5 M€ en 2022 → 3 M€ au total. (Hypothèses à confirmer)**

Principe : Contribution à l'unité ou par abonnement de l'utilisateur assise sur la fréquentation.

Impacts de la crise : Les mesures de confinement et les conséquences sanitaires de distanciation sociale entraînent une baisse significative de fréquentation du réseau et donc une baisse des ressources tarifaires correspondantes.

**Forfait de charges : Economies estimées : -1 M€ en 2020. (Hypothèses à confirmer):**

Principe : Le forfait de charges sert à financer le service rendu conformément à la DSP.

Impacts de la crise : La réduction de l'offre et des kilomètres parcourus ne se traduit pas de manière proportionnelle par une baisse des dépenses, **les calculs sont en cours.**

PROSPECTIVE BUDGETAIRE BA TRANSPORT 2019/2024 - DUREE DSP KEOLIS - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>TOTAL</b>	30 566 866	26 506 439	27 990 519	29 041 769	30 157 421	30 936 578
70 - Produits de la tarification	4 706 654	3 749 379	4 249 379	4 749 379	5 300 000	5 500 000
73 - Versement Transport	23 126 163	21 000 000	22 050 000	22 601 250	23 166 281	23 745 438
74 - Dotations et participations	1 663 182	1 641 140	1 641 140	1 641 140	1 641 140	1 641 140
75 - Autres recettes courantes - Redevance	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
77 - Produits exceptionnels	1 020 868	65 920				
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>TOTAL</b>	29 452 870	28 782 852	29 910 459	30 586 056	30 897 204	31 420 316
011 - Charges à caractère général	1 380 911	2 226 425	2 258 384	2 290 821	2 323 744	2 357 161
012 - Charges de personnel	210 412	564 464	571 238	578 092	585 030	592 050
014 - Atténuation de produits	262	20 000	80 000	80 000	80 000	80 000
65 - Autres charges courantes	24 989 808	23 370 050	24 393 897	25 033 061	25 280 148	25 695 741
66 - Charges financières	84 911	75 000	80 000	80 000	100 000	115 000
67 - Charges exceptionnelles	376 303	20 000				
68 - Autres charges et dotation aux amortissements	2 410 262	2 506 913	2 526 941	2 524 082	2 528 283	2 580 364
<b>Solde</b>	<b>1 113 997</b>	<b>- 2 276 413</b>	<b>- 1 919 941</b>	<b>- 1 544 288</b>	<b>- 739 783</b>	<b>- 483 738</b>
042 - Compte de résultat - Transfert subventions amortissables	24 877	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
<b>TOTAL FINAL</b>	<b>1 138 874</b>	<b>- 2 251 413</b>	<b>- 1 894 941</b>	<b>- 1 519 288</b>	<b>- 714 783</b>	<b>- 458 738</b>
<b>SUBVENTION THEORIQUE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>2 251 413</b>	<b>1 894 941</b>	<b>1 519 288</b>	<b>714 783</b>	<b>458 738</b>
Résultat antérieur						
Résultat cumulé à fin N après prise en compte Solde et Optimisation possible	4 758 088	2 506 675	611 734	-	-	-
<b>SUBVENTION FINALE DU BUDGET GENERAL</b>	<b>0,00</b>			<b>907 553,57</b>	<b>714 782,99</b>	<b>458 737,64</b>

- ➔ Nécessité d'une **négociation objective mais ferme** avec le délégataire.
- ➔ Le **résultat antérieur** permettrait de combler les pertes en 2020 et 2021.
- ➔ Le budget annexe devra faire **appel au Budget Général** dès 2022.
- ➔ Mobilisation avec les autres intercommunalités pour essayer d'amortir les baisses de Versement Transport, de fréquentation et ainsi peser plus fortement auprès des délégataires dans la négociation.

### **CE QU'IL FAUT RETENIR :**

**La perte cumulée sur les ressources (fiscalité et baisse de recette) du budget transport de l'agglomération entre 2020 et 2023 est estimée à 6,5 Millions d'Euros à ce jour.**

## **PARTIE 2 : LA CRISE SUR LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBERY - PLAN D' ACTIONS**

Face à cette crise inédite, l'agglomération a dû rapidement s'adapter pour répondre aux urgences du territoire, aux difficultés rencontrées par les habitants, les associations, les entreprises... et travailler à la nécessaire adaptation des services publics.

Mais elle doit aussi, et dès à présent, apporter des premières réponses voire repenser ses politiques publiques dans les mois ou années à venir pour amortir au mieux les conséquences de cette crise.

La présente partie détaillera tout à la fois les mesures déjà engagées et les actions que se proposent de mettre en œuvre l'agglomération dans le cadre de ce schéma d'orientation budgétaire de crise.

### **1. Mise en place d'une enveloppe « COVID 19 » répondant à l'urgence sanitaire**

#### **1.1. Une réponse à l'urgence en matière d'équipements sanitaires**

##### **Les masques :**

L'action de la communauté d'agglomération, dès les premières heures du confinement, a consisté à passer des commandes de **masques tissus lavables** (entre 5 et 10 utilisations) et de masques chirurgicaux afin de répondre dès le 1er Avril à la nécessité de protection des agents communaux et intercommunaux encore en exercice.

Cela a permis, également, de fournir des protections en dépannage à des structures partenaires (Synchro, SEM des Bauges, SPL Ecomobilité, CISALB, Associations solidaires telles que Banque alimentaire, resto du cœur, cantine savoyarde, aide alimentaire, secours catholique...).

Les premiers masques chirurgicaux ont été livrés à partir de la mi-avril. Les livraisons sont arrivées en nombre à partir du 2 mai.

Ce dispositif a ensuite été étendu pour permettre aux communes qui le souhaitaient de fournir des masques tissus à leurs habitants (1 par habitant).

##### **➤ A noter :**

- que les masques tissus constituent une très bonne alternative aux masques chirurgicaux. Ils sont homologués par la DGA avec les commentaires suivants : Le matériau de la société Les tissages de Charlieu (masques lavés) présente des performances en filtration et en perméabilité à l'air compatibles pour un usage de type masque chirurgical.
- La confection de ces masques a été réalisée par l'entreprise d'insertion locale CATM qui emploie environ 20 personnes pour cette mission.

##### **➤ Chiffres clés :**

- Budget engagé y compris besoin des services de Grand Chambéry : 379 300 Euros. Grand Chambéry aura un reste à charge estimé de 50 000 Euros TTC pour ses propres besoins et ceux des associations solidaires.

- Commande de 107 000 masques tissus dont 66 831 Masques tissus distribués aux communes et partenaires avant le 11 Mai 2020
- Commandes de 287 000 masques chirurgicaux => 76 615 Masques chirurgicaux distribués aux communes et partenaires avant le 11 Mai 2020
- Commandes de 150 visières.

Les masques seront refacturés aux bénéficiaires à prix coutant pour les masques tissus 1,76 TTC pièce et au tarif médian estimé de 0,90 € TTC pour les masques chirurgicaux. La gratuité est pratiquée pour les associations solidaires et sociales.

### **Solution Hydro alcoolique :**

Dès le début de la crise, le lycée polyvalent Louis Armand a entrepris une initiative innovante de production locale de gel hydro alcoolique au sein de son établissement.

Face au succès de cette initiative et afin de pouvoir répondre plus largement aux nombreuses demandes, le lycée a fait part à Grand Chambéry de ses difficultés relatives à l'approvisionnement en éthanol pour continuer sa production et pour servir tous les acteurs du territoire dont les collectivités locales.

Ainsi, Grand Chambéry a décidé de commander 10 000 litres de solution hydro alcoolique pour compléter la production du lycée. Cette solution a été achetée à 8 Euros TTC le litre et livrée le 1er avril au Lycée qui a en charge sa distribution.

Avec un objectif d'uniformisation de la politique tarifaire avec la production du lycée vendue à 6 Euros TTC le litre, il a été décidé de pratiquer le même prix de revente. La gratuité a été actée pour les associations sociales et solidaires.

Coût pour la collectivité : 20 000 Euros.

La liste des bénéficiaires est à ce jour la suivante :

Bénéficiaires Solution hydroalcoolique	Quantités livrées en litres
Centre hospitalier Alpes Léman	1 000,00
Mairie de la Thuile	5,00
Commune de Barby	10,00
Mairie commune Le Noyer	10,00
Commune Aillon-le-vieux	10,00
Mairie Saint-Jeoire-Prieuré	15,00
Secours catholique	10,00
Mairie Aillon-le-jeune	30,00
Commune La Motte-en-Bauges	20,00
Mairie de Jacob-Bellecombette	30,00
Secours populaire Français	20,00
Resto du cœur de Savoie	120,00
CISALB	50,00
Mairie de VEREL PRAGONDRAN	10,00
Conseil Départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes 73	60,00
Commune de Lescheraines	10,00
Mairie de Saint-Alban-Leysse	450,00
Conseil Départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes 69	260,00
Conseil Départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes 42	250,00
Conseil Départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes 63	80,00
Conseil Départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes 42	30,00
Mairie de Montagnole	10,00
Mairie de La Motte-Servolex	60,00
Grand Chambéry	120,00
Mairie de Sonnaz	10,00
Emmaüs Vêtements	10,00
GRAND CHAMBERY ALPES TOURISME	80,00
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de l'ordre des chirurgiens dentistes 69	120,00
REEDUCASPORT	20,00
SCM Rééducation Sport et Santé	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 930,00</b>

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

- DE POURSUIVRE L'APPROVISIONNEMENT DES COMMUNES
- DE METTRE EN PLACE un groupement de commandes à organiser avec les communes à partir de septembre 2020

## 1.2. Une réponse à l'urgence en matière d'alimentation

### L'aide alimentaire

Les structures d'aide alimentaire en Savoie, Banque Alimentaire et Resto du cœur assurent la presque totalité de l'aide alimentaire avec approximativement, une répartition 70% BA et 40 points de distribution – 30% Restau et 11 points de distribution sur l'ensemble de la Savoie. Les associations Aide alimentaire et cantine savoyarde jouent également un rôle majeur en la matière.

Elles subissent comme beaucoup d'autres structures les effets de la crise COVID 19 sur plusieurs plans :

- Une forte tension sur le fonctionnement même de ces structures associatives déjà fragiles en temps normal. La crise renforce les fragilités : fonctionnement à 90% avec des bénévoles, déséquilibre financier avéré et part minoritaire du financement public, nombre des bénévoles fragiles et/ou âgés (20 à 30% de plus de 70 ans), baisse tendancielle en quantité et quantité des produits issus des GMS...
- La sur-sollicitation de ces associations en cette période de forte demande de denrées alimentaires alors même que les conditions d'exercice « du métier » sont rendues plus difficiles par les conditions sanitaires. Les pouvoirs publics, très attentifs à la précarité alimentaire croissante, s'appuient très fortement sur ces associations sans augmentation de moyens, ni compensation alors même qu'ils leur demandent d'assurer une couverture fine du territoire, la préfiguration de nouveaux points de distribution, et de puiser dans leurs stocks de nourriture
- L'inclusion de fait de ces associations dans le « service public » d'aide aux personnes, de solidarité et de cohésion sociale à travers la participation à de multiples conférences téléphoniques, le suivi de la capacité d'accueil des associations, une demande de réactivité quasi immédiate face à des situations de précarité (FJT, Crous...), et une obligation de résultat alors même que ces associations ne sont ni dimensionnées, ni armées financièrement et techniquement pour assurer un tel service dans la durée.

Dès le début de la crise, l'agglomération et la ville de Chambéry ont mobilisé leurs agents sur la base du volontariat pour aider à la distribution de l'aide alimentaire. Ces structures sont fortement impactées et il convient d'analyser dans le détail leurs situations.

En parallèle pour faire face à la crise de la filière lait et à la baisse des stocks de produits frais des associations, l'agglomération a fait livrer 5 tonnes de tomes des Bauges (provenant des coopératives et des producteurs locaux et du Lycée Reinach. Le coût de cette opération est de 36 500 euros.

Le soutien aux filières locales sera abordé dans la suite du document.

## **2. Participer à un accompagnement fort de l'économie et de l'emploi**

### **2.1 En liaison avec Chambéry Grand Lac Economie : la réponse à l'urgence**

Dès mars, Chambéry Grand Lac économie a mis en place d'un moratoire (report) des loyers dans :

- Les Pépinières (31 entreprises, 9 000€ de loyers mensuels)
- Les hôtels d'entreprises (122 entreprises, 125 000€ de loyers mensuels)

Ce dispositif concerne les entreprises en émergence donc les plus fragiles. Mais en parallèle, des entreprises plus anciennes peuvent rencontrer des difficultés, c'est pourquoi une veille permanente a été mise en place. Elle s'appuie sur des contacts réguliers avec les entreprises en direct, en concertation avec les syndicats professionnels, les chambres consulaires et les institutions.

### **2.2 Abonder le fonds d'avances Région/Banque des territoires**

La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place, avec la Banque des Territoire, un **Fonds d'avances à destination des entreprises**.

Ce dispositif se décline de la façon suivante :

- **PRESENTATION :**

Avance remboursable de 3 000 à 20 000€ par dossier, sans garantie du dirigeant, remboursable sur 4 ans avec différé de 18 mois.

Le Fonds est abondé par la Région AURA (2€/hab) et la Banque des Territoires (2€/hab) Soit un total de 32 millions qui correspondrait au traitement de 4 500 dossiers. Les EPCI peuvent abonder pour augmenter le nombre de dossiers sur leur territoire à +/- 2€/habitant

- **LES BENEFICIAIRES :**

Les bénéficiaires sont les entreprises de moins de 10 salariés (TPE), quelle que soit leur forme (association, entreprise individuelle, coopérative, profession libérale, économie sociale et solidaire...) ou leur activité. Ces bénéficiaires devaient ne pas en difficulté avant crise (procédure collective).

- **MODALITES D'APPLICATION :**

Instruction du dispositif possible jusqu'au 31/12/2020, via les organismes partenaires de la Région : ADIE, Initiative France et France Active (pas par les EPCI). Pas de frais de gestion. L'agglomération par l'intermédiaire de Chambéry Grand Lac Economie nommera un élu référent pour suivre les dossiers du territoire. Il est précisé que 2 salariés de CGLE co instruiront les dossiers et que le principe de subsidiarité des aides sera appliqué.

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

#### **D'ABONDER CE FONDS A HAUTEUR DE 500 000 Euros**

Etant entendu que Grand Chambéry peut définir ses propres critères pour d'autres entreprises éligibles

➤ *soit un effet levier de plus d'1 million d'Euros sur Grand Chambéry et 1,5 millions à l'échelle de CGLE*

### **2.3 Modalités de reports des facturations des compétences d'agglomération (Eau, Assainissement, Redevances spéciales...)**

Le président de la République a annoncé lundi 16 mars 2020 le report du paiement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté. Les plus petites entreprises éligibles au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions pourront bénéficier de droit de report du paiement des loyers, des factures d'eau, d'électricité et de gaz.

Les entreprises qui rencontrent des difficultés pour payer leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité peuvent adresser sans tarder par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable à leur fournisseur d'eau, de gaz ou d'électricité.

Aussi, Grand Chambéry aura à traiter ces demandes de reports dès que des entreprises auront été rendus éligibles par le Fonds de solidarité.

#### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

**Qu'une analyse particulière soit également portée sur les entreprises non éligibles à ce fonds de solidarité nationale mais qui seraient en difficultés et demanderaient un report de leurs factures.**

➤ *Ces demandes seront étudiées par le conseil d'exploitation.*

### **2.4 Réduire les délais de paiement**

Afin de ne pas pénaliser encore plus la trésorerie des entreprises, l'agglomération a fait le choix de raccourcir au maximum ses délais de paiements. Ils ont été réduits à 15 jours au début de la crise puis à moins de 8 jours dès le début du mois d'avril. Le montant total des mandatements sur la période du 16 mars au 29 avril est de 22, 4 millions d'euros.

AU 29 AVRIL 2020

<b>BUDGETS</b>	<b>NB DE MANDATS DEPUIS LE 16 MARS</b>	<b>MONTANT TOTAL MANDATE</b>	<b>DONT NB DE FACTURES MANDATEES</b>	<b>DONT MONTANT MANDATE SUR FACTURES</b>
GENERAL	1157	18 140 294,52	895	13 787 428,74
EAU	337	2 431 490,77	297	1 584 379,73
ASSAINISSEMENT	367	2 507 363,28	295	1 943 396,49
TRANSPORT	72	5 049 437,97	52	5 134 155,60
<b>TOTAL</b>	<b>1933</b>	<b>28 128 586,54</b>	<b>1539</b>	<b>22 449 360,56</b>

#### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

**DE MAINTENIR CES DELAIS DE PAIEMENT AUTANT QUE POSSIBLE**

### **3. Soutenir les filières : Tourisme / Agriculture / Tourisme d'affaires**

#### **3.1 Soutenir la filière tourisme**

- **La Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place, un Fonds d'urgence "Tourisme et Hébergement"**

A ce jour 95 % des entreprises et acteurs du tourisme sont en chômage partiel sur le département de la Savoie alors même que c'est la première filière économique du territoire.

L'agglomération souhaite s'engager sur ce fonds dont les caractéristiques sont les suivantes :

• **PRESENTATION :**

Création d'un fonds d'urgence visant à soulager la trésorerie des acteurs touristiques pendant 6 mois, et portant sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements. Attribution d'une subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € maximum par bénéficiaire. L'agglomération pourra définir ses propres critères.

• **BENEFICIAIRES :**

Tout acteur touristique et d'hébergement si l'entreprise compte moins de 10 salariés et 1 Million € de Chiffre d'Affaires, et associations.

SIREN / SIRET obligatoire, inscription au registre du commerce et des sociétés

• **MODALITES D'APPLICATION :**

Justifier d'une perte de CA > à 20 % du 1er mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente,

#### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

##### **D'ABONDER CE FONDS A HAUTEUR DE 500 000 Euros**

Etant entendu que Grand Chambéry peut définir ses propres critères pour d'autres entreprises éligibles

- **Mise en place d'un plan de communication « slow tourisme »**

La crise impose de repenser les pratiques et produits touristiques.

En effet, les hypothèses de sortie de crise sont les suivantes :

- Sortie de confinement progressive
- Fermeture des frontières de l'espace Schengen jusqu'à l'automne au mieux
- Réouverture partielle et progressive des commerces, pas de restauration ?
- Fermeture possible des hôtels, clubs, résidences
- Annulation des événements > mi-juillet au moins
- Le digital comme canal de vente unique les prochaines semaines

Les comportements touristiques seront amenés également à évoluer de la façon suivante :

- Attente de visibilité sur le déconfinement pour réserver
- Destination France privilégiée, régionalisation très forte attendue
- Envie de nature, de dehors, de déconnexion
- Surement des inquiétudes par rapport aux lieux de séjour trop fréquentés
- L'envie de nouvelles découvertes et expériences courtes : la micro aventure
- Envie de rêver des « jours heureux » • Acheter local

## **GRAND CHAMBERY ALPES TOURIME souhaite donc s'orienter vers le SLOW-TOURISME.**

Découvrir des paysages enchanteurs tout en prenant son temps, s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure, privilégier les rencontres, pratiquer des sports individuels (rando, vélo, balade...) découvrir les espaces authentiques (culture, patrimoine, espaces naturels...) et savourer les plaisirs de la table, les produits du terroir, sont les principes majeurs du slow tourisme :

- Consommer des produits locaux,
- Favoriser des transports moins polluants ou encore séjourner chez l'habitant,
- Privilégier l'itinérance douce et les déplacements propres comme à cheval, en vélo ou à pied...

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

**UNE ENVELOPPE « PLAN DE RELANCE TOURISME » A HAUTEUR DE 128 K€**

#### ➤ **Subvention exceptionnelle à Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Grand Chambéry Alpes Tourisme va constater une amputation significative d'une de ses principales recettes la Taxe de Séjour liées à la diminution drastique du nombre de nuitées.

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

**LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 165 K€**

### **3.2 Soutenir la filière agricole/maraichage / alimentation**

#### ➤ **Place de marché**

Grand Chambéry a initié au démarrage de la crise, la mise en place d'une place de marché pour soutenir les producteurs locaux (découvrez les saveurs d'ici) en lien avec GCAT, la chambre d'agriculture, les PNR des Bauges et de Chartreuse et la ville de Chambéry.

Ainsi, le travail a consisté dans un premier temps en un recensement des stocks et produits à commercialiser auprès des producteurs intéressés.

Puis le site **chambery.mesproducteursmescuisiniers.com** a été mis en place. Il permet de réaliser la prise de commande, le paiement en ligne. Une fois ces commandes réalisées, 3 points de livraison ont été installés sur le territoire pour récupérer les commandes.

Le coût de cette opération est de 13 520 €

Et la suite ?

En complément, il est à noter que Grand Chambéry étudie avec les départements des 2 Savoie et tous les partenaires de la filière lait, des actions de moyen terme qui pourraient répondre à la problématique de surproduction laitière. En effet, la baisse des ventes de fromages AOP de l'ordre de 30 à 50% et il conviendrait de mettre en place de nouveaux modes de production et d'écoulement des productions.

Ces fromages "plaisirs" souvent associés à des moments de convivialité ou servis en restauration commerciale, ne sont actuellement plus écoulés par la filière. Les capacités de

stockage des différents fromages AOP étant dépassées actuellement, les producteurs doivent souvent jeter leur lait ou quand ils le peuvent engraisser des veaux de lait.

Pour améliorer la situation 3 pistes sont étudiées :

- la filière laitière sollicite actuellement par courrier les EPCI pour des achats de fromages pour des dons aux associations solidaires, sur le modèle de l'action de Grand Chambéry avec la Tome des Bauges.
- la filière laitière sollicite également les EPCI et autres collectivités, pour l'accompagner dans le renforcement de la promotion des circuits courts, vente directe et l'intégration de ces produits fromagers AOP en restauration scolaire et/ou commerciale lors de leur redémarrage.
- A moyen terme une réflexion est engagée pour mettre en place une filière de "fromage râpé de Savoie". Cette solution a l'avantage d'écouler les surplus de stocks de fromages avec une valorisation correcte, en les estampillant "râpé qualité Savoie".

Les filières laitières et vins sont les plus touchées en Savoie. Concernant le vin il est prévu la distillation de 8 000 hectolitres de vins de Savoie dans des distilleries de la vallée du Rhône pour de la production de solutions hydro alcoolique.

Pour rappel, comme évoqué précédemment Grand Chambéry a pris en charge, en soutien aux coopératives, aux producteurs indépendants et à la tomme de Savoie du château Reinach, l'achat de 5 tonnes de tommes des Bauges (distribué au association alimentaires) pour un montant de 36 500€.

### **3.3 Soutenir la filière tourisme d'affaires**

L'agglomération a passé un contrat de délégation de service public avec la société Savoie expo évènement pour l'exploitation de Savoie Expo et du Phare. Dans le cadre de la crise, l'ensemble des manifestations prévues ont dû être annulée ce qui aura un impact significatif sur le bilan du délégataire à géométrie variable en fonction de la durée de limitation du nombre de participants aux manifestations organisées et de la limitation des déplacements régionaux, nationaux, internationaux..

En parallèle, le délégataire s'est engagé sur la durée du contrat à réaliser environ 13 Millions d'euros d'investissements pour la mise aux normes et la modernisation de tous ces équipements.

Aussi il conviendra d'analyser avec lui, à l'instar de ce qui sera fait pour la DSP transport, les conséquences sur l'équilibre général du contrat. A noter que ces activités événementielles sont stratégiques car ayant un impact sur la dynamique global du territoire (hôtellerie, restauration, commande aux entreprises etc...)

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

**D'ETUDIER RAPIDEMENT ET PRECISEMENT LES CONSEQUENCES SUR L'EQUILIBRE ET LA VIABILITE DU CONTRAT DE DSP.**

## **4. Soutenir l'économie sociale et solidaire, la politique de la ville et l'action sociale**

### **4.1 Soutien aux associations alimentaires**

#### **➤ LES CONSEQUENCES DE LA CRISE COVID SUR LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE**

- Nombres de bénéficiaires :

Durant la première quinzaine de jours de confinement, et un peu à la surprise générale, les associations/points de distributions ont connu une fréquentation moindre (-10 à 20% très variable selon les secteurs) qu'avant la crise.

Les difficultés de transport, la crainte face à un phénomène inconnu, l'application d'un confinement strict ont pu expliquer cet état de fait.

Mais depuis début avril, les chiffres remontent inexorablement et les associations/point de distribution de quelques secteurs retrouvent voire dépassent fortement les niveaux d'avant crise.

C'est le cas à Aix les Bains, Chambéry le Haut par exemple pour les dépassements significatifs et certaines initiatives ont été prises pour préfigurer l'ouverture de nouveaux points de distribution.

Trois nouveaux points de distribution, alimentés par la Banque Alimentaire fonctionnent d'ores et déjà sur Grand Chambéry, la Croix Rouge Centre-ville et le Crous qui a ouvert deux antennes de distribution à Jacob et au Bourget pour ravitailler une centaine d'étudiants en précarité alimentaire.

Le centre des Restau de La Ravoire, reconfiguré avec l'aide de la commune fonctionne à plein régime.

Au total sur le secteur de Grand Chambéry, ces deux associations d'aide alimentaire fournissent des denrées à plus de 2000 personnes (y compris les différents établissements de la Sasson sans compter la Cantine Savoyarde) via les associations/points de distribution.

- Diminution des ramasses et diminution du stock de produits secs

Les GMS, qui assuraient bon an mal an 60% des approvisionnements en produits frais et Fruits/légumes subissent une désaffection marquée au profit des drives, des supermarchés de proximité, des magasins bio.

De ce fait, les ramasses en provenance des GMS connaissent une diminution très sensible en qualité et quantité avec une quasi disparition des produits frais, du pain, du lait et une diminution marquée des apports en fruits /légumes.

Cet état de fait qui semble bien installé, oblige à une prospection élargie en direction des producteurs, des industriels et des plateformes de la grande distribution localisées pour la plupart dans la périphérie lyonnaise (cf. surcoût d'exploitation).

Il entraîne également une baisse accélérée du stock de produits secs de l'ordre de 20% de « surconsommation » en 2020 par rapport à la même période en 2019. Sur certains produits, les stocks sont inférieurs à 2 mois (céréales, conserves cuisinées, conserves de fruits....) et la soudure avec la prochaine collecte de la BA en novembre est compromis sauf prospection élargie.

- Usure des équipes salariées et bénévoles qui fonctionnent en effectif réduit depuis plusieurs semaines (pour mémoire)

- Baisse des recettes et surcoût d'exploitation :

Au plan des recettes de fonctionnement les associations disposent de 3 sources de financement qui se répartissent comme suit : contribution des associations, subventions publiques et mécénat/organisation de manifestations.

Ces dernières ne pourront avoir lieu et la contribution des associations locales, elles-mêmes très engagées n'est pas acquise non plus. Dans le même temps, des surcoûts d'exploitation apparaissent essentiellement liés à l'élargissement des prospections de nouveaux fournisseurs, l'augmentation des livraisons auprès des associations, le coût de location partagé...

#### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

- **D'AIDER LES ASSOCIATIONS SUR LEUR APPROVISIONNEMENT**
- **D'APPORTER UN SOUTIEN DE 0,15 EUROS PAR HABITANT A CES ASSOCIATIONS**
- **DE SOLLICITER LE CONCOURS DU DEPARTEMENT ET DES AUTRES INTERCOMMUNALITES SAVOYARDES POUR ASSURER LE COMPLEMENT NECESSAIRE A CE FINANCEMENT**

#### **4.2 Des soutiens en matière de la politique de la ville et d'innovation sociale**

Dès les premiers moments de la crise sanitaire, l'agglomération a procédé en urgence au versement des subventions votées le 27 février dans le cadre de la politique de la ville et de l'innovation sociale.

Ainsi :

- Politique de la ville : programmation du contrat de ville : 478 705€ (donc 248 000€ pour l'action des correspondants de nuit). Associations œuvrant pour les publics en grande difficultés 21 900€).
- Emploi insertion : 265 525€ (Mission locale jeune...)
- Economies sociale et solidaire : 106 700€

Dans le même temps à travers la **commande de 107 000 masques tissus dont le façonnage a été confié à une entreprise d'insertion avec la création de 20 emplois, Grand Chambéry** a souhaité conforter son soutien au secteur en cette période de crise.

Le confinement s'installant dans la durée, en lien avec les partenaires, des difficultés ont été identifiées concernant la fourniture d'équipements de protection, l'aide alimentaire, l'accès au numérique et donc l'accès aux cours à distance etc...

Des actions correctives ont été diligentés dans l'instant sur ces domaines et notamment par l'intermédiaire de la dynamo qui sur les aspects numériques à prêter avec l'aide de Simplon environ vingt ordinateurs. Pour l'aide alimentaire (cf point précédent).

## **Les enjeux de demain :**

Il est fort à penser que le retour d'un taux de chômage plus important générera une nouvelle précarité notamment dans les quartiers politiques de la ville.

Le soutien des familles, et des habitants en matière d'aide à l'éducation, d'animation, de lutte contre la fracture numérique qui est plus fortement apparue, de prévention des violences familiales sera à mobiliser plus fortement.

- Des actions de l'Etat auprès des quartiers pour les associations de proximité et pour du soutien en matière d'équipement que l'agglomération souhaite mobiliser.
- L'étude des difficultés des associations qui pour beaucoup d'entre elles pourraient avoir des contraintes pour fonctionner notamment par la baisse des mécénats privés et des soutiens publics (Ma Chance Moi aussi, E2C, Sport dans la ville, Ecole de la deuxième chance...).
- Un travail avec l'éducation nationale et le département pour anticiper les besoins d'accompagnements au numérique et d'accès aux droits.
- Grâce à la labellisation french impact, des informations à relayer auprès des entreprises solidaires avec un plan de relance du secteur (plan de relance ESS au niveau national).
- Les bilans des différents marchés du Plie pour anticiper les nouveaux besoins.

Un comité de pilotage est prévu fin mai afin d'adapter la programmation des actions du contrat de ville aux nouvelles réalités du moment.

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

- **D'AJUSTER RAPIDEMENT LE CONTRAT DE VILLE FACE A LA CRISE**
- **D'ACCOMPAGNER LES STRUCTURES POUR MOBILISER LES FONDS D'AIDE ET DE SOLIDARITE**

## **5. Accompagner plus fortement les politiques de mobilités face à la crise et au changement climatique**

### **5.1 Les politiques de mobilités**

#### **➤ L'ajustement des politiques de mobilités**

Depuis le lundi 16 mars 2020, une adaptation du fonctionnement des services de mobilité a été mise en œuvre afin de respecter les règles sanitaires essentielles permettant de lutter efficacement contre la propagation du Covid-19. Ces mesures se sont notamment traduites par :

- la mise en œuvre d'un plan de transport adapté permettant d'assurer les déplacements essentiels de la population pendant la période de confinement, tout en protégeant les voyageurs et les salariés des entreprises de transport,

- la suspension du fonctionnement des services ne permettant pas de garantir la sécurité et la santé des passagers (services de transport à la demande, de location de vélos et Synchro Vélobulle), - le report des déplacements pour des motifs essentiels et qui n'ont pas pu être effectués par Synchro Vélobulle sur le service de transport à la demande PMR Synchro Access',

- la mise en place d'une navette spécifique pour les personnels de santé entre les établissements d'Aix-les-Bains et de Chambéry et la mise à disposition de VAE aux personnels de santé pendant cette période de crise.

Ces mesures ont permis la prise en compte – dans ce contexte très particulier – du maintien des besoins de déplacements essentiels des habitants du Grand Chambéry dans le respect des prescriptions de l'Etat et les meilleures conditions de sécurité possible.

Dans le cadre de la reprise progressive des activités annoncée à partir du 11 mai prochain, il convient d'anticiper le réalignement des services de mobilité sur un besoin qui va reprendre lui aussi progressivement, mais également, comme y invite le ministère de la Transition écologique et solidaire, à saisir l'opportunité d'expérimenter des équipements et services permettant de renforcer le report modal sur les modes actifs (vélo, vélo électrique, marche...).

Cela se traduit pour Grand Chambéry, par la mise en œuvre d'un plan d'ampleur sur les mobilités dont l'objectif est de prendre en compte la prévision de reprise progressive de l'usage des transports collectifs compte tenu de la reprise des activités qui seront génératrices de mobilité (lieux d'emplois et établissements scolaires notamment), mais également les distances sociales, tout en garantissant un fonctionnement optimal des fonctions circulatoires de l'agglomération.

Un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises en anticipation pour aider les usagers et leur permettre de s'organiser pour cette reprise progressive. Il s'agit notamment de mesures tarifaires pour les usagers du réseau Synchro Bus (report des durées de validité pour les abonnés et mise en œuvre de la vente de tickets Synchro Bus par SMS pour pallier l'absence de vente à bord) ou de Synchro Vélostation (tarifs très incitatifs le temps de s'adapter à de nouvelles pratiques de mobilité), dans le cadre de la réouverture partielle et anticipée des services de la Vélostation depuis le 27 avril 2020.

- **Accompagner le dé confinement par la mise en place d'un schéma cyclable déployé de manière renforcée et expérimentale.**

**Face au risque de baisse conséquente de fréquentation du réseau des bus (appréhension sanitaire) et pour endiguer le risque de report conséquent vers l'autosolisme, Grand Chambéry décide d'accélérer et d'adapter la mise en œuvre de son schéma cyclable Nord, Sud et Centre. L'ensemble de ces premières mesures va s'accompagner, à partir du déconfinement, de l'expérimentation de l'intégration d'aménagements cyclables provisoires sur certaines sections.**

L'objectif est de faciliter et de sécuriser les circulations piétonnes et cyclables dans le contexte de distanciation sociale et ses conséquences. Les premières sections qui pourraient bénéficier de ces expérimentations feront l'objet d'une analyse affinée sur les aspects techniques et sur les modalités d'évaluation (pertinence des aménagements, impacts sur la circulation automobile, sur le stationnement, la fréquentation cyclable et le report modal estimé). L'agglomération répond par ailleurs à l'appel à manifestation d'intérêt initié par l'ADEME sur ce sujet et dont la candidature devra être produite avant le 31 Mai 2020 après concertation avec l'ensemble des acteurs (notamment agence éco-mobilité, Association Roue Libre etc...).

Ces mesures temporaires visant à tester des itinéraires pour les modes actifs (vélo, marche...) pourront s'accompagneront d'autres actions concourant au développement sécurisé de la pratique cyclable. Il s'agit notamment de la valorisation des ateliers de contrôle et de réparation des vélos des habitants du territoire ou du renforcement de la Vélo-école avec des ateliers spécifiques à destination des jeunes afin de leur permettre de circuler en sécurité vers l'école ou le collège. D'autres mesures pourront également être analysées pour renforcer les effets du plan en faveur des mobilités s'il en était besoin. Il pourra s'agir notamment de mesures d'aide à l'achat (de vélos pour les entreprises engagées dans un plan de mobilité employeur, de dispositifs de stationnement amovibles...), d'extension et de diversification du parc de vélos de Grand Chambéry ou encore d'étude de sites pour expérimenter la location de vélos décentralisée (avec des cadenas connectés par exemple).

***NB : Un rapport spécifique sur le renforcement du schéma cyclable développé figure en annexe du présent document.***

## **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

**DE METTRE EN PLACE UN SCHEMA CYCLABLE RENFORCE**

## **5.2 Allier déconfinement et Urgence climatique : La phase 2 de la convention Qualité de l'air**

### ➤ **Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique :**

Pour rappel, La Région a octroyé 4 M€ sur 2019-2022 à l'agglomération. Dans la 1ère partie signée de la convention qualité de l'air 6 actions ont été retenues (4 actions mobilité, 2 actions habitat) pour un total de dépenses de 5 757 100 € HT et 2 137 200 € de subvention régionale. Le montant de subvention restant disponible est donc de 1 802 800 €.

C'est pourquoi, dans le cadre de la convention qualité de l'air passée avec la région, Grand Chambéry propose de mettre en place, sur la phase 2, un fonds d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique performante adaptés à une utilisation en terrain vallonné (compte tenu du profil du territoire).

Pour un vrai effet levier, l'aide pourrait être de 25% du montant du vélo, avec un plafond de 500 € /vélo (prise en charge à 50/50 agglomération et Région) soit près de 800 vélos à assistance électrique. Le paiement de la prime pourrait se faire sur facture acquittée avec un dépôt de dossier après l'achat afin de ne pas pénaliser l'activité ni d'entraver la volonté d'acquisition.

Il sera proposé d'organiser un appel à manifestation d'intérêts (AMI) au sein duquel les modèles de vélos performants auraient été sélectionnés, pour être garant de l'efficacité de la prime versée pour l'utilisation dans le temps du vélo et sécuriser un volume de commandes auprès de vendeurs du territoire.

### ➤ **stationnement vélo électrique:**

L'agglomération se propose de mettre en place des solutions de stationnement sécurisé en centre-ville des communes (Nord, sud et centre de l'agglomération) et à proximité des parkings relais offrant une possibilité de recharge électrique avec installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des carrousels existants ou à installer. Un travail d'inventaire et d'implantation sera réalisé avec les communes.

➔ Les modalités précises de ces dispositifs seront travaillées en commission puis feront l'objet d'une délibération ultérieure.

### **L'AGGLOMERATION PROPOSE :**

- **DE METTRE EN PLACE UNE PRIME A L'ACQUISITION DE VELO ELECTRIQUE**
- **D'ETUDIER L'IMPLANTATION DE PLACES DE STATIONNEMENT SECURISEES**

## PARTIE 3 : UN SCHEMA BUDGETAIRE POUR FAIRE FACE A LA CRISE EXCEPTIONNELLE ET REpondre A DES ENJEUX CONSIDERABLES

### 1. Conséquences théoriques sur l'équilibre budgétaire de la crise budgétaire 2020/2023 si l'agglomération ne prend pas de mesures

		2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement		91 649 203	96 289 711	95 181 733	96 952 612
Charges fixes HORS DECHETS	LPPF 2018/202	21 894 937	22 050 151	22 469 414	22 931 215
Charges variables HORS DECHETS		21 795 238	23 365 675	23 592 129	24 728 798
Charges fixes nécessitant un accord Agglo/Communes		31 448 413	31 453 773	31 453 773	31 453 773
FPIC (Chap 014) + reversements fiscalité		980 000	980 000	980 000	980 000
		2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement		106 578 451	106 795 269	105 759 963	107 291 443
Recettes fixes ou sans action libre - HORS DECHETS		63 485 381	63 866 673	61 696 673	62 575 831
Recettes variables - Liberté d'action - HORS DECHETS		25 079 883	24 915 409	25 557 616	26 054 006
Recettes spécifiques DECHETS		18 013 187	18 013 187	18 505 675	18 661 606
<b>EPARGNE BRUTE CLASSIQUE</b>		<b>14 929 248</b>	<b>10 505 558</b>	<b>10 578 230</b>	<b>10 338 831</b>
Remboursement capital total		11 700 000	11 810 226	11 701 160	12 071 461
<b>EPARGNE NETTE CLASSIQUE</b>		<b>3 229 248</b>	<b>- 1 304 668</b>	<b>- 1 122 930</b>	<b>- 1 732 630</b>

→ Une épargne nette négative dès le début de période.

PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU'EN 2023		2020	2021	2022	2023
Dépenses brutes + reports HORS DECHETS		37 468 138	27 321 048	26 856 593	16 134 411
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>		2 951 003	1 350 000	1 719 000	1 350 000
Recettes FCTVA		4 917 019	3 585 396	3 524 444	2 117 351
Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)		11 233 591	4 440 521	2 897 047	2 500 000
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>		475 716	221 454	281 985	221 454
<b>Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo</b>		<b>21 317 528</b>	<b>19 295 131</b>	<b>20 435 102</b>	<b>11 517 060</b>
Capacité d'autofinancement de l'Agglo (Résultat N + Résultat N-1 - Provisions + 1068 + Epargne Nette)		3 229 248	- 1 304 668	- 1 122 930	- 1 732 630
Provisions constituées		5 555 113			
<b>Montant Emprunts nouveaux encaissés</b>		<b>15 000 000</b>	<b>20 599 799</b>	<b>21 558 032</b>	<b>13 249 690</b>
		2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 01/01		161 846 749	165 146 749	173 936 322	183 793 194
<i>Dont Encours de dette au 01/01 DECHETS</i>		6 253 803	5 699 416	5 182 299	4 743 670
<b>Encours de dette au 31/12</b>		<b>165 146 749</b>	<b>173 936 322</b>	<b>183 793 194</b>	<b>184 971 423</b>
<i>Dont Encours de dette au 31/12 DECHETS</i>		5 699 416	5 182 299	4 743 670	4 300 416
<i>Dont Avances-Portages aux communes - CRD au 31/12</i>		7 740 848	7 341 850	6 942 479	6 542 735
Rappel Epargne Brute		14 929 248	10 505 558	10 578 230	10 338 831
<b>CAPACITE DESENDETTEMENT 31/12 HORS RESULTAT ANTERIEUR</b>		<b>11,1</b>	<b>16,6</b>	<b>17,4</b>	<b>17,9</b>

## CE QU'IL FAUT RETENIR :

### Si Grand Chambéry n'ajuste pas son budget pour faire face à la crise :

- une impasse budgétaire s'annonce,
- la dette devient insoutenable sans activation de recettes nouvelles ou réduction significative de dépenses,
- sans revoiture de leurs grilles d'analyse très au-delà des standards, les banques ne suivront plus Grand Chambéry,
- une paralysie de la capacité à fonctionner et à investir est à prévoir.

**Sans activation de recettes nouvelles ou suppression de dépenses de fonctionnement, l'ensemble de la PPI 2021, 2022 et 2023 devrait être porté à 0€~~an~~ comme le montre le tableau ci-après.**

PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU'EN 2023	2020	2021	2022	2023
Dépenses brutes + reports HORS DECHETS	37 468 138			
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>	2 961 003			
Recettes FCTVA	4 917 019			
Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)	11 233 591			
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>	475 716			
<b>Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo</b>	<b>21 317 528</b>			
Capacité d'autofinancement de l'Agglo (Résultat N + Résultat N-1 - Provisions + 1068 + Epargne Nette)	3 229 248	- 1 304 668	- 93 857	425 764
Provisions constituées	5 555 113			
<b>Montant Emprunts nouveaux encaissé</b>	<b>15 000 000</b>	<b>1 304 668</b>	<b>93 857</b>	<b>- 425 764</b>
	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 01/01	161 846 749	165 146 749	154 641 191	143 677 059
<i>Dont Encours de dette au 01/01 DECHETS</i>	6 263 803	5 699 416	5 182 299	4 743 670
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>165 146 749</b>	<b>154 641 191</b>	<b>143 677 059</b>	<b>132 538 478</b>
<i>Dont Encours de dette au 31/12 DECHETS</i>	5 699 416	5 182 299	4 743 670	4 300 416
<i>Dont Avances-Portages aux communes - CRD au 31/12</i>	7 740 848	7 341 850	6 942 479	6 542 735
Rappel Epargne Brute	14 929 248	10 505 558	10 964 132	11 138 581
CAPACITE DESENETTEMENT 31/12 HORS RESULTAT ANTERIEUR	11,1	14,7	13,1	11,9

## **2. Le financement du plan d'actions**

Dans la continuité du compte administratif 2019 et de l'affectation des résultats qui en découle et compte tenu de ce qui a été présenté tant en terme de contraintes financières que de plan d'actions face à l'urgence, il est proposé d'utiliser l'intégralité du fonds de roulement de 22,171 M€ :

- pour tenter d'amortir la perte de ressources,
- pour financer les dépenses exceptionnelles
- pour préserver l'épargne nette et la capacité à investir de l'agglomération d'ici à 2023, étant entendu qu'aucune opération nouvelle ne pourra être inscrite.

Particularité du fonds de roulement : Ne présente pas de caractère pérenne, il est à usage unique. Il est rendu possible grâce à la stratégie financière développée par l'agglomération tout au long du mandat.

*Une communication spécifique sera à prévoir vis-à-vis des tutelles et des banques car cette action est inhabituelle, non pérenne (3 ans) et nécessite une analyse adaptée.*

### ➤ **une première enveloppe dégagée pour un budget de crise immédiat : 665k€** **(Réaffectation de crédits 2020)**

La somme de 665 000€ a été immédiatement dégagée pour apporter de premières réponses à la crise dans l'attente de finaliser la clôture des comptes 2019 et de calculer les enveloppes disponibles. **Cette enveloppe est intégrée au budget supplémentaire.**

- **500 000€** vont permettre de financer des mesures immédiates au titre des actions « directes » :
  - Achats d'équipements sanitaires
  - Soutien aux filières alimentaires
  - Aides alimentaires d'urgence
  - Soutien aux filières de solidarité
- **165 000€** vont être immédiatement affectés à Grand Chambéry Alpes Tourisme compte tenu des pertes immédiates de Taxe de Séjour, nécessaire à l'équilibre du budget 2020.

Par ailleurs, une enveloppe, dont le montant reste à définir, sera réservée pour l'attribution d'une prime exceptionnelle en direction du personnel de Grand Chambéry fortement mobilisé pendant cette période de crise sanitaire Covid 19.

➤ **Une deuxième enveloppe destinée à amortir les baisses de recettes pour préserver notre épargne et notre capacité d'investir à horizon 2023 : 17,6M€**

Avec l'affectation des résultats antérieurs de 17,6 M€ :

- **9,250 M€** pour sécuriser l'épargne dégagée par le Budget Général sur les 3 prochaines années compte tenu des premières projections de pertes de recettes fiscales et tarifaires.
- **8,321 M€** pour contribuer au maintien des équilibres des opérations déjà engagées et déjà inscrites à la PPI 2020/2022,

⇒ la situation budgétaire serait la suivante :

		2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement		91 649 203	96 289 711	95 072 548	96 653 211
Charges fixes HORS DECHETS	LPFP 2018/2022	21 894 937	22 050 151	22 360 229	22 631 814
Charges variables HORS DECHETS		21 795 238	23 365 675	23 592 129	24 728 798
Budget spécifique DECHETS		15 530 615	15 840 113	16 686 418	16 858 826
Charges fixes nécessitant un accord Agglo/Communes		31 448 413	31 453 773	31 453 773	31 453 773
Partage fiscalité Grand Lac - Grand Chambéry (chap 014)					
FPIC (Chap 014) + reversements fiscalité		980 000	980 000	980 000	980 000
Provisions (chap 68)					
		2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement		106 578 451	106 795 269	105 759 963	107 291 443
Recettes fixes ou sans action libre - HORS DECHETS		63 485 381	63 866 673	61 696 673	62 575 831
Recettes variables - Liberté d'action - HORS DECHETS		25 079 883	24 915 409	25 557 616	26 054 006
Recettes spécifiques DECHETS		18 013 187	18 013 187	18 505 675	18 661 606
Partage fiscal Communes/Agglo					
<b>EPARGNE BRUTE CLASSIQUE</b>		<b>14 929 248</b>	<b>10 505 558</b>	<b>10 687 415</b>	<b>10 638 232</b>
Remboursement capital total		11 700 000	11 810 226	11 519 185	11 565 181
<b>EPARGNE NETTE CLASSIQUE</b>		<b>3 229 248</b>	<b>- 1 304 668</b>	<b>- 831 770</b>	<b>- 926 949</b>
<b>EPARGNE NETTE COMPLEMENTAIRE / FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>3 338 000</b>	<b>3 238 000</b>	<b>2 674 090</b>

- ➔ Une épargne nette à nouveau positive à 2 M€ en moyenne.
- ➔ Une maîtrise nécessaire des charges de fonctionnement similaire à celle opérée entre 2017 et 2019.
- ➔ Une maîtrise stricte des charges de personnel sans création nette de poste.
- ➔ Une subvention d'équilibre au budget annexe transport à partir de 2022.

PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU'EN 2023	2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses brutes + reports HORS DECHETS</b>	<b>37 468 138</b>	<b>27 321 048</b>	<b>26 856 593</b>	<b>16 134 411</b>
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>	<i>2 961 003</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 719 000</i>	<i>1 350 000</i>
<b>Recettes FCTVA</b>	<b>4 917 019</b>	<b>3 585 396</b>	<b>3 524 444</b>	<b>2 117 351</b>
<b>Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)</b>	<b>11 233 591</b>	<b>4 440 521</b>	<b>2 897 047</b>	<b>2 500 000</b>
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>	<i>475 716</i>	<i>221 454</i>	<i>281 985</i>	<i>221 454</i>
<b>Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo</b>	<b>21 317 528</b>	<b>19 295 131</b>	<b>20 435 102</b>	<b>11 517 060</b>
<b>Affectation supplémentaire au compte 1068</b>		<b>2 121 252</b>	<b>6 200 000</b>	
<b>Capacité d'autofinancement de l'Agglo (Résultat N + Résultat N-1 - Provisions + 1068 + Epargne Nette)</b>	<b>3 229 248</b>	<b>4 154 584</b>	<b>8 606 230</b>	<b>1 747 141</b>
<b>Provisions constituées</b>	<b>5 555 113</b>			
<b>Montant Emprunts nouveaux encaissés</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 140 547</b>	<b>11 828 872</b>	<b>9 769 918</b>
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Encours de dette au 01/01</b>	<b>161 846 749</b>	<b>165 146 749</b>	<b>168 477 070</b>	<b>168 786 757</b>
<i>Dont Encours de dette au 01/01 DECHETS</i>	<i>6 263 803</i>	<i>5 699 416</i>	<i>5 182 299</i>	<i>4 743 670</i>
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>165 146 749</b>	<b>168 477 070</b>	<b>168 786 757</b>	<b>166 991 495</b>
<i>Dont Encours de dette au 31/12 DECHETS</i>	<i>5 699 416</i>	<i>5 182 299</i>	<i>4 743 670</i>	<i>4 300 416</i>
<i>Dont Avances-Portages aux communes - CRD au 31/12</i>	<i>7 740 848</i>	<i>7 341 850</i>	<i>6 942 479</i>	<i>6 542 735</i>
<b>Rappel Epargne Brute</b>	<b>14 929 248</b>	<b>10 505 558</b>	<b>10 687 415</b>	<b>10 638 232</b>
<b>CAPACITE DESENETTEMENT 31/12 AVEC RESULTAT ANTERIEUR</b>		<b>12,2</b>	<b>12,1</b>	<b>12,5</b>

- ➔ Un maintien de la PPI 2021/2023 à son niveau prévu avant crise (DOB 2020).
- ➔ Un respect des ratios grâce au fonds de roulement cumulé à fin 2019.
- ➔ Aucune opération nouvelle n'est possible sur la période sans redéploiement préalable.
- ➔ Rééquilibrage de la fiscalité entre TEOM et Foncier Bâti.

**Point de vigilance : Une situation financière très contrainte à partir de 2024 exigeant des mesures correctives**

	2024	2025	2026
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>108 442 009</b>	<b>109 651 408</b>	<b>110 763 425</b>
Recettes fixes ou sans action libre - HORS DECHETS	62 932 754	63 441 154	63 998 117
Recettes variables - Liberté d'action - HORS DECHETS	26 413 505	26 876 871	27 190 747
Recettes spécifiques DECHETS	19 095 749	19 333 383	19 574 561
<b>Partage fiscal Communes/Agglo</b>			
<b>EPARGNE BRUTE CLASSIQUE</b>	<b>10 224 944</b>	<b>10 974 784</b>	<b>11 853 824</b>
Remboursement capital total	11 976 850	12 603 190	13 166 767
<b>EPARGNE NETTE CLASSIQUE</b>	<b>- 1 751 906</b>	<b>- 1 628 406</b>	<b>- 1 312 942</b>
<b>EPARGNE NETTE COMPLEMENTAIRE / FONDS DE ROULEMENT</b>			
<b>PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU'EN 2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Dépenses brutes + reports HORS DECHETS	14 591 000	11 841 000	11 841 000
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 350 000</i>
Recettes FCTVA	1 914 806	1 553 918	1 553 918
Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)	1 300 000	500 000	500 000
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>	<i>221 454</i>	<i>221 454</i>	<i>221 454</i>
<b>Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo</b>	<b>11 376 194</b>	<b>9 787 082</b>	<b>9 787 082</b>
<b>Affectation supplémentaire au compte 1068</b>			
Capacité d'autofinancement de l'Agglo (Résultat N + Résultat N-1 - Provisions + 1068 + Epargne Nette)	- 1 751 906	- 1 628 406	- 1 312 942
Provisions constituées			
<b>Montant Emprunts nouveaux encaissé</b>	<b>13 128 100</b>	<b>11 415 488</b>	<b>11 100 024</b>
	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Encours de dette au 01/01</b>	<b>166 991 495</b>	<b>168 142 745</b>	<b>166 955 043</b>
<i>Dont Encours de dette au 01/01 DECHETS</i>	<i>4 300 416</i>	<i>3 852 337</i>	<i>3 399 221</i>
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>168 142 745</b>	<b>166 955 043</b>	<b>164 888 300</b>
<i>Dont Encours de dette au 31/12 DECHETS</i>	<i>3 852 337</i>	<i>3 399 221</i>	<i>2 940 851</i>
<i>Dont Avances-Portages aux communes - CRD au 31/12</i>	<i>6 142 991</i>	<i>5 743 247</i>	<i>5 343 502</i>
Rappel Epargne Brute	10 224 944	10 974 784	11 853 824
<b>CAPACITE DESENDETTEMMENT 31/12 AVEC RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>16,4</b>	<b>15,2</b>	<b>13,9</b>

➤ **Une troisième enveloppe pour financer un plan d'actions ambitieux et préserver l'avenir : 4,6M€**

La somme de 4,6 M€ pourrait être répartie de la manière suivante :

- Pour 2,6 M€ à financer des dépenses pour sécuriser les équilibres budgétaires de partenaires, délégataires ou budgets annexes et temporiser toute évolution plus défavorable que prévue.
- Pour 2 M€ à financer des dépenses financières et fiscales à caractère exceptionnel.

**Affectation de l'enveloppe de 2,6 M€ :**

➤ **Interventions directes de Grand Chambéry auprès de partenaires :**

⇒ **Enveloppe à 2 M€ probable.**

- Soutien aux filières Tourisme d'affaires/ Evènementiels et Sportifs : 300 K€ à 1 M€.
- Soutien aux filières économiques : 100 à 200 K€ (Risque locatif CGLE notamment).
- Soutien aux filières touristiques : 128 K€ (financement du plan de relance).
- Soutien à la filière « Mobilités » : 700 K€ (si perte de recettes au-delà de l'estimation).

➤ **Actions de Grand Chambéry dans le cadre de ses politiques publiques intercommunales**

⇒ **Enveloppe à 600 K€ en 2020**

- Soutien aux filières d'économie sociale et solidaire : 100 K€
- Soutien aux filières de politique de la ville et innovation sociale : 200 K€
- Soutien à l'urgence climatique et aux mobilités : 300K€ sur la période 2020-2021

**Par ailleurs est prévu pour le schéma cyclable sur le Budget annexe transport :**

- **+ 300 K€ en 2020 soit 800K€**
- **+ 500K€ par an soit 1M€ an de 2021 à 2024**

**Affectation de l'enveloppe de 2 M€ :**

➤ **Contribution de Grand Chambéry à des Fonds d'Urgence**

⇒ **Enveloppe à 1 M€**

- Fonds d'avances BPI/Région - Entreprises : 500 000€.
- Fonds Tourisme Hébergement : 500 000€

➤ **Ajustements prévisionnels pour pertes et risques supplémentaires**

⇒ **Enveloppe à 1 M€**

### Proposition d'affectation (conforme au budget supplémentaire 2020) :

17,6 M€

- **9,250 M€** pour sécuriser l'épargne dégagée par le Budget Général sur les 3 prochaines années compte tenu des premières projections de pertes de recettes fiscales et tarifaires.
- **8,321 M€** pour contribuer au maintien des équilibres des opérations déjà engagées et déjà inscrites à la PPI 2020/2022.

4,6 M€

- **2 M€** en « réserves » pourra servir à financer des mesures à définir à caractère financier et fiscal.
- **2,6 M€** en « réserves » pour faire face à toute évolution ou mesures de soutien complémentaires portant notamment sur la sécurisation des équilibres budgétaires et d'exploitation de partenaires ou de budgets annexes.

## CONCLUSION GENERALE

### CE QU'IL FAUT RETENIR :

#### Une crise exceptionnelle :

- qui affecte durablement les recettes de l'agglomération (10 M€ sur le budget général et 6,5M€ sur le budget annexe transport) et qui impose la mobilisation a minima d'une enveloppe de 17,6 millions d'Euros pour préserver les équilibres de fonctionnement et d'investissement pour les 3 prochaines années.
- qui impose à la collectivité de revoir ses politiques publiques pour s'adapter aux impératifs de la situation et accompagner ses habitants et partenaires du territoire.
- qui nécessite de réserver une enveloppe de 4,6 millions d'euros provenant du fond de roulement pour faire face à la crise tout en maintenant les ratios financiers de l'agglomération.
- qui obligera à réinterroger le budget de fonctionnement et la programmation pluriannuelle d'investissements.